N°11 – Les transitions

Équipement : Un round pen ou rond, type rond de longe ou manège ou carrière dont les coins sont supprimés par des barres (espace 20 m x 20 m). Une zone tracée au centre du rond de 6 m de diamètre. Une zone de 5 m X 5 m matérialisée par 4 plots sur la piste.

Temps imparti : 2 minutes + 5 secondes avec pénalités de temps (art 6.2.C)

Objectif : Poney/cheval en liberté. Départ poney/cheval immobile face au cavalier, le poney/cheval à l'extérieur du rond central et le cavalier à l'intérieur. Le poney/cheval tourne au minimum à l'allure du trot autour du cavalier en effectuant une transition dans la zone définie. A la fin, le poney/cheval se tient immobile face au cavalier à l'extérieur du rond central. Un tour est valable lorsque le poney/cheval repasse dans la zone définie, ne pénètre pas dans le rond central et maintient le trot minimum. Le cavalier ne doit pas sortir du rond central.

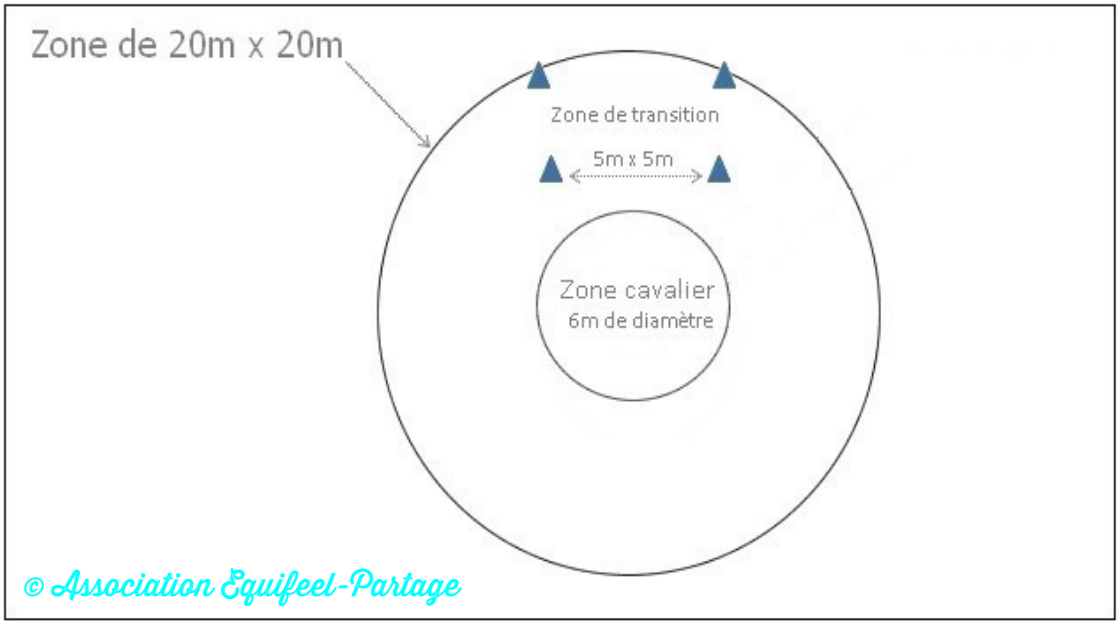

Contrat 10 points : Départ, le cavalier doit faire faire au moins deux tours au trot à son poney/cheval. A la suite du second tour le poney/cheval entre dans la zone de transition et y effectue une transition au pas, le cavalier répète une seconde fois l'exercice à la même main.

Contrat 15 points : Départ, le cavalier doit faire faire au moins deux tours au trot à son poney/cheval. A la suite du second tour le poney/cheval entre dans la zone de transition et y effectue une transition au pas avant de changer de main (le poney/cheval peut sortir de la zone de transition pour changer de main) Le cavalier effectue le même exercice à l'autre main.

Contrat 20 points: Départ, le cavalier doit faire faire au moins deux tours au trot à son poney/cheval A la suite du second tour le poney/cheval entre dans la zone de transition et y effectue un arrêt de 5 secondes avant de changer de main (le poney/cheval peut sortir de la zone de transition pour changer de main) Le cavalier effectue le même exercice à l'autre main

Bonus : +2 points si le contrat est réalisé avec fluidité (sans aucune pénalité - valable pour les 3 contrats - art 6.2)

Pénalités :

- Matériel déplacé ou renversé : -2 points par matériel.
- Poser d'un seul pied du cavalier hors du rond central : contrat ramené à zéro
- Le poney/cheval rentre dans le rond central: -2 points par pied.
- Le poney/cheval rentre les 4 pieds dans le rond central : contrat ramené à zéro.
- En cas de transition non effectuée dans la zone définie ou de rupture au pas pendant un tour : obligation de refaire les deux tours à la main concernée
- Contact entre le cavalier et son poney/cheval avec la main ou toute partie du corps et/ou le stick : contrat ramené à zéro, sauf dans les contrats à 10 points des épreuves Club A, Club Poney et Club : -2 points par toucher